



Aimargues – Aubord – Beauvoisin – Le Cailar - Vauvert

# Décision

**N°2024/11/110**

**Objet : Renouvellement de l'adhésion à l'Association ADULLACT**

Le Président de la Communauté de communes de Petite Camargue,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

**Vu** la délibération N°2022/04/29 du 20 avril 2022 déléguant à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, une partie des attributions du Conseil de Communauté, et notamment pour « *D'autoriser au nom de la Communauté de communes de Petite Camargue le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre* »,

**Vu** la délibération n°2014/11/89 du Conseil de Communauté du 5 novembre 2014 relative à l'adhésion à l'Association ADULLACT,

**Considérant** que la Communauté de communes s'est engagée dans la dématérialisation depuis plusieurs années afin de répondre aux différentes échéances réglementaires, ainsi qu'aux besoins des services ;

**Considérant** qu'il convient de renouveler l'adhésion à l'Association ADULLACT pour pouvoir bénéficier de l'accès à la plateforme E-COLLECTIVITE dans sa phase 1 et d'en faire bénéficier ses communes membres ;

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'autoriser le Président à renouveler l'adhésion à l'association.

**ARTICLE 2 :** l'association « ADULLACT » sollicite une cotisation annuelle de 2 200,00 € pour la période du 01/12/2024 au 30/11/2025. Les modalités de l'adhésion sont détaillées dans le formulaire de renouvellement ci-annexé.

**ARTICLE 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes ou via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

**ARTICLE 4 :** Cette décision fera l'objet d'une information en séance du Conseil de Communauté, sera inscrite au registre des délibérations du Conseil de Communauté et fera l'objet d'une publication sur le site de la Communauté de communes de Petite Camargue.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard et à Monsieur le Trésorier.

Fait à Vauvert, le 12 novembre 2024.

Le Président,  
André BRUNDU

